## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU E

Envoyé en préfecture le 15/07/2025 Reçu en préfecture le 15/07/2025 Publié le 15/07/2025 R.R.A.T.I

EXTRAIT DU REGISTRI DU CONSEIL (

ID: 074-247400682-20250708-2025\_109-DE

N° 2025-109

**OBJET:** 

Crèches - Versement des soldes de subventions 2025

> L'an deux mil vingt-cinq, le 8 juillet, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Vailly, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 2 juillet 2025

Présents:

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

## Résultat du vote:

votants :.....23 pour :.....23 contre :.....00 abstention:....00 Procurations ont été données :

- par M. MUFFAT Jean-François à M. VINET Philippe,
- par M. BERGER Jean-François à M. FOURNET Bernard,
- par Mme VERNET Josette à M. BEARD Patrick,
- par Mme LEFANT Myriam à Mme ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth,
- par M. CHALENCON William à M. VUAGNOUX Jean-Louis,
- par Mme VERMANT Rebecca à Mme BERNAZ Célia.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 14 janvier 2025 par laquelle il avait été décidé de verser pour les crèches les subventions suivantes:

•	Association L'Outa (crèche de Morzine):	80 500 €
•	Association des Enfants d'Avoriaz (Les Minots à Avoriaz) :	50 000 €
•	AFR des Gets (Les P'tits Gations):	82 000 €
•	Association Les P'tits Mouzets (crèche de La Baume) :	17 500 €
•	Association Les Bout'chou du Brevon (crèche de Vailly):	42 000 €

Madame la Présidente précise que les montants versés ne correspondaient qu'à 50 % des montants demandés pour 2025 et propose, après communication par les associations de leurs comptes de résultat 2024, de leur verser le solde de leur subvention dans les conditions suivantes :

•	Association L'OUTA (crèche de Morzine)	100 500 €
•	Association des Enfants d'Avoriaz (Les Minots à Avoriaz)	50 000 €
•	AFR des Gets (Les P'tits Gâtions)	82 000 €
•	Association Les P'tits Mouzets (crèche de La Baume)	0 €
•	Association Les Bout'chou du Brevon (crèche de Vailly)	34 000 €

Gérald LOMBARD, trésorier d'une des associations, quitte la séance et ne prend part au vote.

## Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité.
- décide d'attribuer les subventions pour les montants précisés ci-dessus,
- charge Madame la Présidente de procéder au versement de ces subventions, sachant que les crédits correspondants sont prévus au budget.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente Yannick TRABICHET





CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE Recu en Préfecture Le:..... Publié ou notifié Le:.....

